

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1908)
Heft: 70

Vereinsnachrichten: Correspondances : nouvelles des sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Du reste, ce n'est pas seulement à propos des acquisitions que les romands sont sacrifiés.

La répartition des bourses d'études par exemple ne leur est pas beaucoup plus favorable.

Ils obtiennent 2 bourses sur 9.

La Commission fédérale devra tenir compte de ce fait à l'avenir ; il importe que la balance soit égale ; la manière dont ces bourses sont distribuées pouvant avoir une grande influence sur le caractère futur de notre art national.

Nous voulons profiter de l'occasion qui nous est offerte de faire un peu de statistique pour examiner la situation faite à Genève aux artistes Suisses.

Les réclamations de la section de Berne étant dirigée principalement contre les artistes Genevois, il est bon de savoir à quoi s'en tenir exactement. Rappelons d'abord que Genève est la seule ville en Suisse offrant une Exposition ouverte à tous les artistes suisses. Ceci est déjà un avantage sérieux, et le fait qu'il n'existe pas de réciprocité devrait déjà engager nos collègues confédérés à être plus modérés dans leurs appréciations.

Mais ce n'est pas tout. A côté des avantages que leur procure le droit d'exposer au même titre que les Genevois, ils participent en même temps aux acquisitions faites au moyen du fonds Diday et quoique celles-ci soient faites sur les propositions d'un jury genevois, ils en profitent dans une large mesure.

Voici d'ailleurs des chiffres, ils sont éloquents. Depuis 1898, soit 10 années en arrière le musée a acquis sur la proposition du jury de l'Exposition municipale 42 œuvres d'artistes suisses vivants et n'étant pas Genevois, pour la somme de 87.125 fr.

Les Genevois figurent sur cette liste avec 44 œuvres, représentant 53.515 fr.

Comme on peut s'en rendre compte par les chiffres ci-dessus, ils sont bien les derniers auxquels on pourrait adresser le reproche d'être exclusifs dans le choix des œuvres destinées à figurer au musée.

C'est beaucoup aux membres de notre société que l'on doit ce résultat, mais on aurait tort de croire qu'ils y sont arrivés sans lutte et il ne faudrait pas beaucoup de démarques du genre de celles qui motivent cet article pour décourager les meilleures volontés.

Il importe que nos collègues reviennent à une plus juste appréciation des faits, et cela dans leur intérêt car il faut éviter avant tout de donner raison à ceux qui pensent que nous jouons un rôle de dupes.

Cela pourrait avoir des résultats déplorables à tous les points de vue, une seule chose serait certaine, c'est que ce ne seraient pas les artistes genevois qui en souffriraient.

Pour la Section de Genève,

A. SILVESTRE.

CORRESPONDANCES

Nouvelles des Sections.

SECTION DE LAUSANNE

Dans sa séance du 2 novembre notre section a suivi avec beaucoup d'intérêt le rapport d'A. Hermenjat sur l'Assemblée des délégués de la S., des P. S. et A. S., à Soleure.

Nous ne pouvons nous empêcher de regretter que le président de notre Société ait accepté de formuler les propositions avancées par le Kunstverein, en la personne de M. Abt. Indépendamment de la teneur de ces propositions, il nous semble évident que le projet d'organisation nouvelle devait être présenté, sous sa forme définitive, par ses véritables auteurs. A le reprendre maintenant à notre compte, nous perdons les avantages de notre position de réserve, nous nous donnons l'air de solliciter nous-mêmes ce que, dans le fond, nous ne souhaitons nullement. Le fait que la rédaction de notre président central doit être soumise à une nouvelle assemblée de délégués, accentuera simplement cette apparence. Si elle l'accepte, nous serons les quémandeurs ; et si elle la rejette, d'irréductibles intransigeants.

A tout événement, nous exprimons le vœu que le projet de notre président central précise minutieusement l'esprit et la lettre des propositions Abt et en présente également la contre-partie, s'il y en a, c'est-à-dire les avantages que le Kunstverein en attend, selon toute probabilité, en échange de ceux, stupéfiants, qu'il nous offre.

En principe, nous désirons que notre Société garde son indépendance absolue fût-ce, au détriment de certaines facilités matérielles. Tout au plus admettrions-nous une sorte de fédération des sociétés d'Art Suisses. Le texte des propositions formulées par notre président central fixera nos vues à cet égard.

Je peux ajouter que nous espérons, quel que soit le résultat des négociations entreprises, que celles-ci auront pour effet direct de mettre un terme, dans notre organe *l'Art*, et de notre part, à toute polémique envers des sociétés et des personnalités artistiques qui, simplement, n'ont pas l'honneur, ni le bon goût de nous plaire ; et aussi à l'espèce de mendicité à peine voilée, dont nos colonnes n'ont que trop souvent clamé les revendications, vraiment un peu honteuses.

Si réellement nous sommes à la tête du mouvement artistique en Suisse, nous nous devons, comme Société, d'en avoir aussi la dignité.

Je ne saurais clore cette épître sans exprimer ici la reconnaissance de la Section de Lausanne envers l'excellent peintre Th. Bischoff, qui, pendant plus de douze années, s'est résigné à présider ce groupe peu cohérent et légèrement j'menfichiste d'artistes, dans un esprit de paix non exempt de fermeté et avec un tact parfait.

Puisse son successeur avoir la main aussi légère et aussi heureuse !

Ch. KOËLLA.

Le pessimisme de la section de Lausanne vis-à-vis de la proposition Abt ne nous semble pas justifié.

Nous ne sommes pas les quémandeurs dans cette affaire et cette proposition restera toujours celle de M. Abt. Faut-il rappeler qu'elle a été discutée dans une assemblée des Présidents de Sociétés artistiques suisses et votre Président n'est chargé que de mettre au point les arguments présentés, en tenant compte d'une part des vœux exprimés par le Kunstverein et en précisant d'autre part, les raisons pour

lesquelles nous tenons quel que soit le résultat de cet échange d'idées à conserver toute notre indépendance.

Que M. Koella et la section de Lausanne se rassurent, nous ne sommes pas suspects de sympathie exagérée pour le Kunstverein, mais nous ne voulons pas être traités d'intransigeants, ce qui ne manquerait pas d'arriver si nous refusions de discuter une proposition raisonnable. Il sera toujours temps d'accepter ou de refuser la rédaction définitive de cette proposition si les exigences du Kunstverein sont incompatibles avec nos intérêts. Et d'ailleurs, ce n'est pas le Comité qui décidera en dernier ressort mais bien l'assemblée générale à la suite du préavis que lui donnera l'assemblée des délégués.

Voilà pensons-nous, des garanties suffisantes pour calmer les craintes de nos collègues.

A. S.

SECTION D'ARGOVIE

L'assemblée de la *Section d'Aargau* a eu lieu à Zofingue, le 22 septembre dernier. Nous comptons deux membres de plus que l'année passée, soit onze. L'ancien comité fut réélu pour une année : Weibel, Burgmeier, Steimer.

La section a exposé au mois de juin à Soleure et au mois de juillet à Berne aux musées d'art respectifs. A Soleure *quatre* œuvres furent vendues pour la somme totale de 795 francs et à Berne on en vendit deux pour 405 francs.

Notre exposition de Noël aura lieu du 1—22 décembre. Au surplus la section a réussi à obtenir dans plusieurs villes de l'Allemagne du Sud la possibilité d'organiser une exposition collective. Le 10 novembre une collection de nos tableaux fut expédiée à Fribourg en Brisgau ; ces tableaux seront ensuite expédiés à Spire, Karlsruhe et Heidelberg. Pour les villes de Karlsruhe et Heidelberg la collection sera encore enrichie par des œuvres provenant de notre exposition de Noël.

SECTION DE BERNE

Dans sa séance du deux novembre, la section de Berne de la « Société des peintres et sculpteurs suisses » désigna le jury pour l'exposition de Noël de cette année. Il se compose de MM. Amo Amiet, Christian Baumgartner, Max Buri, Edouard Boss, Ferdinand Hodler et Adolphe Tièche.

Comme nous ne disposons de nouveau que d'un très petit local pour cette exposition, la section formula le désir que, contrairement à la coutume de ces dernières années, des artistes professionnels seulement y prissent part.

Il est absolument nécessaire que la construction projetée du nouveau musée d'art sur le Kirchenfeld soit bientôt commencée, car le manque d'espace de l'ancien musée d'art de la Waisenhausstrasse se fait péniblement sentir aux artistes de Berne.

A. TIÈCHE.

Monsieur le Rédacteur de « *l'Art Suisse* ».

Neuchâtel-Landeron, le 1^{er} novembre 1907.

Mon honorable collègue M. HORACE DE SAUSSURE m'accuse dans le n° 69 de « *l'Art Suisse* » « d'en prendre trop à mon aise avec notre organisation » et de « proposer même la révision d'une affaire déjà réglée à la suite de réitérées et longues discussions »... mais il oublie que ma communication sur l'état actuel de « *l'Art Suisse* » était datée d'avant l'Assemblée générale des 22 et 23 juin 1907 à Fribourg et pour laquelle ma dite communication avait été écrite....

Ayant paru si tardivement dans le n° 69 de septembre seulement, il est bien évident que ce grand retard réservé à l'insertion de mon article en question au sujet de l'art suisse modifiait en grande partie la teneur de mes différentes propositions qui par le fait même sortaient de l'actualité....

J'en regrette pas moins d'avoir ainsi dû laisser passer sous silence, à Fribourg, certaines de mes idées et propositions que pour mon compte je maintiens encore... celle entre-autres : « *d'en finir avec cette ridicule interdiction de l'admission* (si peu dangereuse) *du beau sexe-artiste dans notre société* » ; et enfin celle où je proposais : « *que tous les artistes de notre société fassent partie de « La Ligue pour la Beauté » ou « Protection de la Suisse pittoresque »*.... Je regrette de tout mon cœur d'avoir été si peu et si mal compris par mes collègues qui pourtant sont tous de vrais artistes !

FERNAND-LOUIS RITTER, peintre,
Membre de la Ligue de la Beauté... etc...

L'ART ET LA GAZETTE DE LAUSANNE

Sous ce titre : *A propos d'Art*, la *Gazette de Lausanne* publiait, le 13 novembre, un article anonyme et malveillant à l'égard de notre société.

La plupart des allégations de ce courageux correspondant étant fausses ou manifestement hostiles, nous avons envoyé à ce journal une lettre de rectification, que son directeur a refusé d'insérer.

Nous pensons qu'il est utile de mettre cette correspondance sous les yeux de nos lecteurs. Le plus grand nombre d'entre eux n'ayant probablement pas eu connaissance de l'article en question, nous le reproduisons également.

A PROPOS D'ART.

Gazette de Lausanne du 13 octobre 1907.

L'Art suisse est un journal peu répandu mais il contient des choses intéressantes ; ainsi, dans le compte rendu de l'assemblée générale de la Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses, la discussion qui eut lieu à Fribourg au sujet des femmes artistes dans la société est fort suggestive en ce qui concerne l'avenir de ce groupement d'artistes. Pour la troisième fois cette proposition fut repoussée bien que la majorité des sections lui fut acquise — et chose curieuse, ce sont les esprits ouverts aux innovations en matière d'art, les « va de l'avant » — qui se montrèrent les plus conservateurs, les plus rebelles à l'idée de voir des femmes, notamment connues comme artistes, faire partie d'une société d'artistes !

Les conséquences de cette intransigeance ne tarderont pas à se manifester. Déjà des conseillers nationaux se sont préoccupés d'envisager la chose à leur point de vue. On peut prévoir que le Département fédéral de l'intérieur sera invité à ne pas accorder à la société des P. S. et A. suisses le plus petit rôle officiel dans les manifestations de la vie artistique de notre pays. Autrefois, par exemple, le jury d'un Salon national ne pouvait être élu que sur la présen-